

Gestion des Ressources Humaines Spécialité Gestion des Ressources Humaines

RNCP18011 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	315
Code(s) ROME	M1503, M1501, M1502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Université de Poitiers

<http://www.univ-poitiers.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le gestionnaire des ressources humaines assure la gestion administrative et juridique des ressources humaines : recrutement et contrats de travail, temps de travail, rémunérations et charges sociales, accidents du travail, formation ; gestion des carrières, des licenciements.

Il intègre les contraintes économiques, relationnelles et sociales liées au management et met en œuvre une politique de gestion et développement des ressources humaines.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel :

- connaît et respecte la législation sociale et le droit du travail
- utilise un logiciel de paye
- utilise des outils bureautiques
- maîtrise les techniques de management et communication
- synthétise et présente clairement des informations

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel peut travailler dans tous les secteurs d'activité

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Responsable RH de PME
- Responsable décentralisé du siège, en unités opérationnelles de grandes entreprises : grandes agences bancaires, hypermarchés, sites de production ;
- Responsable de domaines spécialisés de la fonction GRH : gestion de la formation, gestion des compétences, recrutement...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 135 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 515
Jugés difficiles à recruter	24 %
Emplois saisonniers	11 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Décret 2002-590 du 24 Avril 2002

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://iutp.univ-poitiers.fr/>

<http://www.univ-poitiers.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18011/>